

PLAN DE COURS-CADRE

SVS 3301 Stage 3 Consolidation partie 1

Cours obligatoire ou à option	Obligatoire
Nombre de crédits	7
Moment dans le programme où le cours est offert	An 3 automne
Cours préalables	SVS 1101 et SVS 2107 et SVS 2108 et (SVS 2575 ou SVS 2576) et SVS 2577 et SVS 2578
Cours concomitants	SVS 3311
Ce cours est offert dans d'autres programmes	---
Nombre de places maximum	---

Descripteur
Expérience de pratique supervisée intégrant les approches cliniques ou communautaires. Stage de trois jours/semaine dans un organisme communautaire ou institutionnel.
Présentation globale (contexte et orientation du cours)
<p>La première partie du stage se déroule au trimestre d'automne de la troisième année du baccalauréat en travail social. Ce stage vise à offrir aux étudiant·e·s l'occasion de s'initier au processus et étapes clés de l'intervention en travail social dans au moins une des trois principales méthodes : l'intervention individuelle (incluant l'intervention auprès des familles et des proches), l'intervention de groupe ou l'action collective. Dans cette optique, et en tenant compte des différents rôles que les personnes étudiantes seront appelées à jouer au sein des services sociaux, des organismes communautaires et des autres secteurs d'activités du développement social, le stage 3 peut se réaliser dans tous les types de milieux.</p> <p>La session d'automne est structurée pour offrir aux étudiant·e·s une base de connaissances sur le milieu de stage, la population desservie, l'orientation des interventions et les ressources existantes. Elle est également conçue pour offrir un mentorat de proximité, permettant aux étudiant·e·s, de progresser graduellement vers une pratique plus autonome.</p>
Objectifs d'apprentissage
<p>En collaboration avec leur superviseur·e·s de stage et l'enseignant·e·s du séminaire, les étudiant.e.s élaborent un contrat d'apprentissage avec des objectifs d'apprentissage spécifiques au travail social dans les domaines du savoir, du savoir-faire, du savoir-être et savoir-dire. Ces objectifs sont précisés dans le contrat d'apprentissage, qui inclut les moyens à mettre en œuvre ainsi que les indicateurs permettant d'évaluer leur atteinte. L'évaluation de ces aspects est réalisée conjointement par le/la superviseur·e de stage et l'étudiant·e, puis validée par le/la superviseur·e responsable de l'encadrement du stage à l'École (SRES), qui assure la liaison entre le milieu de stage et l'École (il s'agit souvent de la même personne que celle qui enseigne le séminaire de stage (SVS 3311).</p> <p>Chaque objectif d'apprentissage est accompagné de moyens (actions que l'étudiant·e doit réaliser pour atteindre chaque objectif spécifique) et d'indicateurs (critères permettant de mesurer l'atteinte des objectifs spécifiques). Les moyens et les indicateurs sont conçus pour refléter une progression dans l'apprentissage. Bien que les objectifs principaux puissent demeurer identiques entre la session d'automne et d'hiver, les moyens et les indicateurs sont adaptés afin de refléter les niveaux attendus de connaissances et d'habiletés.</p> <p>Les objectifs d'apprentissage portent sur le développement des connaissances et habiletés suivantes:</p>

- Analyser et évaluer une situation;
- Rédiger des notes professionnelles et des rapports d'évaluation;
- Élaborer un plan d'intervention;
- Intervenir;
- Faire la tenue de dossier;
- Évaluer l'intervention;
- Faire preuve de réflexion critique et éthique en intervention;
- Développer son identité professionnelle comme travailleur.se social.e.

Encadrement du stage

Le ou la superviseur·e de stage assure l'encadrement de l'étudiant·e dans le milieu de stage (voir Manuel des stages). À l'École, l'enseignant·e responsable du séminaire SVS 3311 assure l'encadrement du stage selon les modalités prévues par l'École.

Méthodes pédagogiques suggérées

Plusieurs méthodes pédagogiques sont employées par les superviseur·e·s de stage 3 en travail social:

- **Élaboration de contrats d'apprentissage:** Les étudiant·e·s collaborent avec leur superviseur·e pour élaborer un contrat d'apprentissage et planifier des expériences visant à atteindre les objectifs du stage.
- **Situations d'apprentissage structurées:** Les situations d'apprentissage sont sélectionnées et structurées en fonction du rythme du ou de la stagiaire et des connaissances et habiletés à développer.
- **Encadrement continu:** Le ou la superviseur·e accompagne le ou la stagiaire, l'aidant à tirer des enseignements et à dégager des principes d'action de ses expériences.
- **Sessions de supervision hebdomadaires :** Une session hebdomadaire de supervision de deux heures continues est prévue afin d'offrir un soutien régulier à la personne stagiaire.
- **Évaluations formatives :** Le ou la superviseur·e réalise des évaluations formatives tout au long du stage, documentant les observations, commentaires et suggestions.
- **Évaluations conjointes :** Le ou la superviseur·e participe, en collaboration avec la personne stagiaire, aux évaluations formatives et sommatives, conformément aux directives de l'École.
- **Rapports et recommandations :** Le ou la superviseur·e produit des rapports d'évaluation, recommande des notes et soumet ces rapports aux autorités scolaires compétentes.
- **Gestion des difficultés :** En cas de difficultés, le ou la superviseur·e informe rapidement l'École de toute difficulté et collabore avec le ou la stagiaire et l'École pour trouver des solutions
- **Plans de soutien à la réussite :** Si nécessaire, le ou la superviseur·e participe activement à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de soutien à la réussite pour surmonter les défis pouvant entraver l'apprentissage ou la réussite du ou de la stagiaire.
- **Responsabilité administrative :** Le ou la superviseur·e est responsable de la supervision administrative des actes professionnels posés par le ou la stagiaire, assurant la qualité et la sécurité des services offerts à la personne usagère.
- **Journal réflexif :** Les étudiant·e·s sont encouragé·e·s à tenir un journal réflexif pour documenter leur apprentissage. Ce journal réflexif constitue un outil privilégié lors des séances de supervision hebdomadaire.

Le stage est concomitant au séminaire de stage. Les personnes étudiantes doivent y participer activement, en partageant leurs expériences et en prenant part aux discussions et activités proposées. Cela a pour objectif de soutenir leurs réflexions critiques, d'analyser les pratiques professionnelles observées et expérimentées en milieu de stage. Cela leur permettra également de faire des liens

concrets entre les apprentissages réalisés sur le terrain et les contenus abordés en séminaire, et vice-versa.

Démarches évaluatives suggérées

L'évaluation des apprentissages en stage repose sur deux volets : une évaluation formative à la mi-session et une évaluation sommative en fin de session.

Les apprentissages évalués sont définis à partir des objectifs personnalisés dans le contrat de stage, mais de façon générale comprennent les apprentissages suivants:

- Ceux liés au savoir : Le ou la stagiaire doit démontrer une connaissance du milieu de stage, des personnes auprès desquelles on intervient; l'environnement global (population et ressource)
- Ceux liés au savoir-être: Le ou la stagiaire est appelé·e à développer des attitudes d'ouverture, une connaissance de soi, en prenant conscience de ses forces, limites, valeurs, et leur impact sur l'intervention.
- Ceux liés au savoir-faire : Selon le type d'intervention (individuelle, familiale, de groupe, collective), le ou la stagiaire doit être en mesure d'évaluer les situations, d'élaborer et de réaliser des plans d'intervention, de réaliser les interventions, de faire la tenue de dossier et d'assurer la terminaison des interventions.
- Ceux liés au savoir-dire : Le ou la stagiaire doit développer une capacité d'expression orale et écrite claire, concise et structurée en sachant s'adapter aux personnes rencontrées; le ou la stagiaire doit aussi développer sa capacité à faire la tenue de dossier.

Modalités d'évaluation :

Évaluation formative (mi-session):

- Modalité: Processus continu de rétroaction, sans attribution de note, basé sur des rapports produits conjointement par le ou la stagiaire et le ou la superviseur·e.
- Pondération : Non notée, mais essentielle pour soutenir le développement professionnel de l'étudiant·e.

Évaluation sommative (fin de session):

- Modalité : Évaluation globale réalisée à la fin de la première partie du stage, avec une notation recommandée par le ou la superviseur·e en fonction des objectifs du contrat de stage.
- Pondération : Notation selon le barème « succès » (S) ou « échec » (E).

La SRES est responsable d'attribuer la note sous recommandation des superviseurs sur la base du rapport d'évaluation sommative du ou de la superviseur·e et le rapport d'autoévaluation du ou de la stagiaire. Il est impératif de satisfaire aux exigences dans chacun des quatre domaines de savoir (savoir, savoir-faire, savoir-être, expression orale et écrite) pour obtenir la mention de « succès » (S). La PRFP peut être interpellée en cas de litige.

Remarques particulières

Les sigles SVS3301 et SVS3311 sont concomitants et intrinsèquement liés. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux activités.

Les procédures pour le recueil des engagements de confidentialité seront déterminées prochainement et seront ajoutées à la prochaine version de ce plan cadre.

Fréquence du stage, semaines, nombre d'heures

3 jours par semaine, 15 semaines, 315 heures

Professeur·E responsable du plan cadre

Aline Bogossian

ProfesseurE associéE	Sue-Ann MacDonald
Plan cadre élaboré et modifié par	Comité de formation pratique, Comité de révision des contenus des séminaires de stage et des modalités d'encadrement des stages
Date de la dernière modification du plan cadre	13 juin 2025